



## Feuilleter un magazine en librairie

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **14:38**

Bonjour à tous, j'ai fait plusieurs sites afin d'obtenir des réponses. Samedi après-midi, je vais à la librairie, j'allais acheter le Paris Normandie -avec le TV Magazine avec Mylène Farmer en grand fan que je suis- je fais un tour dans la librairie regarde les étagères de livres de poches, etc... Et là je m'arrête devant les magazines, j'en prend un, je le pose afin de le feuilleter (page par page, mais rapidement hein) ça m'a pris 20 sec. Je le remet à sa place et vais à la caisse, la librairie m'annonce le prix à payer pour ce que j'ai acheté (Paris Normandie et TV Magazine) pendant que je cherche l'argent elle m'explique que de se mettre dans le fond du magasin pour lire un livre est interdit et qu'elle est en droit de me le faire payer (il y a des caméras, elle a tout vu), j'explique que j'ai simplement feuilleté mais non, je n'ai pas le droit parce que si tout le monde faisait comme moi, elle perdrait de l'argent -je lui ai précisé de ne pas dire non plus que je l'avais volé-, je paye (j'avoue que j'ai failli partir sans ce que je suis venu acheter mais avec des clients attendant à la caisse après moi, je ne voulais pas trop faire de scandale) et elle continue son speech je fini par lui dire "Bon écoute, merci, au revoir, bonne journée". A-t-elle le droit? On m'a parlé de l'article 1587 du Code civil. Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **14:42**

*A l'égard du vin, de l'huile, et des autres choses que l'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées.*  
donc ça ne s'applique pas (vous ne mangez pas un magazine) et en plus, même quand ça s'applique, ça ne signifie pas qu'on a le droit de goûter d'office, il faut demander au vendeur de vous faire goûter. La notion importante est "avant d'en faire l'achat" or quand on prend un objet en vente en libre service, la vente est faite (il y a accord sur le prix et la chose). Vous

avez bien usé du magazine, vous l'avez pris, vous l'avez lu, il me semble que la vente est alors parfaite.

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **14:45**

On ne peut le feuilleter?rnJe veux bien reconnaître mes tort mais je m'interroge car je me suis limite fais traiter de voleur.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **15:10**

Les gens emploient le terme vol un peu à tort et à travers.

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **15:14**

Très bien, je vous remercie pour votre réponse et votre aide.rnMais cela se serait-il passé autrement si en admettant, que je prenne le livre, fasse un petit avec et me dis-je que finalement, je ne le prend pas?rn rnMerci pour votre réponse d'avance.